

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198247-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE B05 AIDE SOCIALE À L'ENFANCE
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018 AVEC
L'ASSOCIATION "LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FÉDÉRATION DES YVELINES"
ACTIONS DE PRÉVENTION
SUBVENTION 2017

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER LEBRUN ,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.112-3 précisant que la protection de l'enfance comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.121-2 précisant que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions visant à prévenir la marginalisation et à faciliter la promotion sociale des jeunes et des familles ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L.221-1 1° et 2° précisant les missions du service départemental de l'aide sociale à l'enfance, dont l'action sociale préventive en direction des familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment ses articles 32 et 33 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 22 janvier 2016 portant adoption du budget primitif 2016, et notamment son article 8 arrêtant les modalités de versement des subventions ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'au titre de la politique départementale de prévention générale énoncée dans le volet 'Enfance' et 'PMI' du Règlement départemental d'action sociale (délibération n°2009-CG-4-2367.1), le Département des Yvelines entend soutenir les projets de prévention portant sur l'ensemble des facteurs de risque auxquels les enfants et adolescents peuvent être exposés, ainsi que les projets de soutien aux parents visant à conforter leur rôle et valoriser leurs potentialités ou compétences éducatives,

Considérant que l'association visée par la présente délibération a démontré développer des actions visant à favoriser l'intégration des jeunes en difficulté, valoriser les potentialités et renforcer les compétences éducatives des parents,

Considérant que dans ce cadre, il convient de contribuer à la mise en œuvre de ses actions par l'attribution de subventions,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide l'attribution à l'association « Ligue de l'Enseignement – Fédération des Yvelines », au titre de la politique départementale de prévention générale et pour l'année 2017, d'une subvention de fonctionnement de 225 630 € pour la mise en œuvre du programme d'actions objet de la convention d'objectif et de moyens liant le Département et l'association pour la période 2016-2018.

Dit que conformément aux règles établies par cette convention, les modalités de versement retenues seront les suivantes :

- un premier versement, d'une valeur de 80% de la subvention allouée, interviendra à la notification de la présente décision ;
- le paiement du solde interviendra à la demande de l'association au vu d'un bilan et de justificatifs notamment financiers produits avant le 30 juin 2016.

Dit que les subventions au titre de la politique de prévention générale seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016-2018 AVEC L'ASSOCIATION "LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FÉDÉRATION DES YVELINES" ACTIONS DE PRÉVENTION SUBVENTION 2017

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.